



## Le Chat Libre Azuréen

1 rue Migno - 06400 CANNES

Tél : 04 93 39 20 28

Mobile : 06 68 71 20 37

### A lire avant d'adopter :

#### CONDITIONS GENERALES D'ADOPTION

Adopter un chat via une association c'est faire **2 heureux** :

- le chat adopté
- et le nouveau chat qui pourra être accueilli en famille d'accueil grâce à la place libérée.

**C'est une décision importante**, l'espérance de vie d'un chat est d'environ **15 à 20 ans**, pendant lesquelles il vous apportera joie et bonheur avec ses câlins et sa présence, mais vous aurez aussi à assurer sa nourriture et ses soins vétérinaires.

**On estime généralement qu'un chat coûte en moyenne 600 à 700 € par an.**

**En cas d'absence** avez-vous pensé à qui pourrait prendre soin de lui ? Un chat peut rester seul une semaine environ à condition que quelqu'un vienne le nourrir et le voir tous les jours. Au delà, il vous faudra trouver une solution de garde : chatterie, voisins, famille, ...

**Si vous êtes senior (plus de 65 ans)** et voulez adopter un chaton, pensez à son avenir. Au départ il vous demandera beaucoup d'attention. Il sera très joueur et très dynamique même la nuit. Pensez que vous pourrez être hospitalisé ou immobilisé pour une courte ou une longue durée. Plutôt qu'un chaton nous vous proposerons d'adopter un chat adulte, plus ou moins jeune selon votre âge, il sera plus calme et vous lui offrirez une belle fin de vie tout en faisant une bonne action. Prévoyez également son futur s'il vous arrive quelque chose.

**Toute adoption fait l'objet de la signature d'un contrat associatif** entre l'association et l'adoptant pour assurer un avenir heureux à ce petit être qui va devenir votre compagnon pendant, nous l'espérons, de longues années.

**Adopter un chat est un acte important et nous sommes et resterons toujours à vos côtés.**

En remplissant la demande d'adoption, **vous vous engagez** :

- à faire stériliser le chaton à 5 mois maximum pour les femelles et 6 mois maximum pour les mâles (aucun chat adulte ne pourra être adopté sans nous l'avons déjà fait stériliser).
- à accepter une éventuelle pré-visite de votre lieu de vie avant l'adoption
- et éventuellement, à procéder aux sécurisations des balcons et fenêtres que nous préconiserons pour le bien-être du chat.
- à garder le chat à l'intérieur jusqu'à sa stérilisation si c'est un chaton, si c'est un chat adulte pendant 3 à 4 semaines.

## **FRAIS D'ADOPTION**

La somme que nous demandons est une participation aux frais vétérinaires engagés pour le chaton.

**En moyenne, le total de ces frais est situé entre 350 à 500 € pour un particulier chez un vétérinaire.**

### **POUR UN CHATON MALE OU FEMELLE (MOINS DE 6 MOIS) : 180 € :**

Ces frais comprennent :

- déparasitage interne et externe
- primo vaccin typhus et coryza
- identification par puce
- ainsi que les frais de nourriture et d'entretien de base du chaton en famille d'accueil.

**Stérilisation :** Lors de la stérilisation, le chat étant identifié au nom du détenteur, l'Ordre des vétérinaires demande que ce soit le détenteur qui règle les frais de stérilisation chez un vétérinaire de son choix. (Si l'adoptant n'a pas de vétérinaire attitré, une liste pourra lui être proposée).

**Un chèque de caution de 150 € sera demandé lors de l'adoption et restitué dès réception de l'attestation de stérilisation visée par le vétérinaire ayant pratiqué l'acte.**

### **CHAT ADULTE A PARTIR DE 6 MOIS MALE ET FEMELLE : 240 € :**

correspondant :

- au forfait chaton (ci-dessus)
- au test FIV/ FEL
- et à la stérilisation.

**DANS LES DEUX CAS CI-DESSUS : Le rappel de vaccin est à la charge de l'adoptant.**

Si ce rappel a été fait par l'association, il vous sera demandé un supplément de 40 €.

Le vaccin contre la Leucose n'est pas conseillé pour les chatons de moins de 6 mois. Dans tous les cas il sera à la charge de l'adoptant.

**Les frais d'adoption ne donnent pas lieu à l'établissement d'un reçu**